



Chenilles processionnaires du chêne :



VIGILANCE RENFORCÉE



Présence importante de chenille urticantes en Normandie

Depuis la fin du mois de mai, de nombreux secteurs de la région font état de la **présence de chenilles processionnaires du chêne**. Les conditions météorologiques observées cette année, associées au cycle naturel de cette espèce, favorisent particulièrement leur développement. Aucun département Normand n'est épargné.

Ces chenilles, dont les cocons sont parfois difficilement visibles à hauteur d'homme, possèdent des **poils urticants microscopiques**, pouvant se disperser dans les secteurs arborés.

Ces poils urticants peuvent provoquer des **réactions, parfois sérieuses** : irritations cutanées, réactions allergiques, problèmes oculaires ou respiratoires. Cette année, de nombreux cas d'atteintes cutanées (type urticaire) ont été signalés, à domicile ou lors d'activités de plein air. Chez les animaux, plusieurs cas graves, voire des décès, ont également été rapportés.

Les conditions climatiques actuelles incitent naturellement les personnes à rechercher l'ombre, et la saison est propice aux activités de plein air, augmentant ainsi le risque de contact avec les chenilles ou leurs poils.

Afin de limiter les risques pour le public, et avant toute activité de plein air, nous vous invitons à :

- ✓ **Prendre connaissance des secteurs touchés** : prise de contact auprès des communes, consultation de la cartographie disponible sur le site de l'ARS
- ✓ **Prendre connaissance des principaux messages de prévention** :
 - **ne jamais toucher** un cocon ou une chenille, même morte ;
 - **tenir les enfants et animaux éloignés** des zones concernées et respecter les éventuelles signalisations mises en place ;
 - ne pas **laisser les enfants jouer à proximité d'un arbre atteint** ;
 - **éviter de faire sécher du linge à proximité** des arbres contenant encore des nids ;
 - ne pas utiliser du linge (serviette, vêtement) qui a été posé au sol ou en contact avec les chenilles ;
- ✓ **Respecter la signalisation** mise en place ;
- ✓ **Signaler les nids observés** sur la plateforme dédiée : [Signaler la présence de chenilles processionnaires](#)
- ✓ Être **vigilant en cas de présence de chênes dans le secteur**, même s'il n'est pas identifié comme touché.

En cas d'exposition, les conduites à tenir sont les suivantes :

- ✓ en cas de **signes d'urgence vitale** (détresse respiratoire, réaction allergique grave...) : appeler le 15 ;
- ✓ en cas de **d'autres symptômes** (rougeur, démangeaisons...) : appeler un centre antipoison, consulter un médecin ou demander conseil à un pharmacien ;
- ✓ veiller à **ne pas se frotter les yeux**
- ✓ en cas de **suspicion d'exposition** : prendre une douche et changer de vêtements ;
- ✓ si les **animaux sont touchés** : consulter un vétérinaire ou appeler un centre antipoison vétérinaire.

En cette saison, de nombreuses causes (autres espèces d'insectes, réaction à la chaleur etc.) peuvent provoquer des réactions en apparence similaires, en cas de doute, consulter un médecin.



Pour aller plus loin [sur les chenilles](#), différentes documentations sont accessibles :

- **Site de l'ARS Normandie** : [cliquez-ici](#)
- **Site de FREDON Normandie** : [cliquez-ici](#)
- **Observatoire national géré par FREDON France** : [cliquez-ici](#)

Pour aller plus loin sur les [autres espèces](#) pouvant être rencontrées en plein air :

- **Site de l'ARS Normandie** : [cliquez-ici](#)

Nous vous remercions par avance de votre mobilisation et de votre contribution à la diffusion de l'information,



AGIR ENSEMBLE POUR LA SANTÉ DE TOUS LES NORMANDS

Signature DSP